

# NEWSLETTER DU CHÂTEAU DE MODAVE

NOVEMBRE 2015



*A la Saint-Sidoine  
Avant qu'il ne fasse trop froid  
Il faut profiter du patrimoine  
Et aller se promener dans les bois*

*Proverbe modavien (auteur anonyme)*

L'hagiographie de saint Sidoine, fêté le 14 novembre, rapporte qu'il était né aveugle mais fut guéri par le Christ. Ayant vécu au Ier siècle, il n'aurait pourtant pas pu admirer le château de Modave avec ses yeux tout neufs puisque ses premières structures remontent au Moyen-Âge. Pas de chance pour lui (si l'on peut dire...) car le spectacle en vaut vraiment la peine.

Perché tout là-haut sur son éperon rocheux, 60 mètres au-dessus de la vallée du Hoyoux, le château affiche encore, côté ouest, de fortes et fières structures moyenâgeuses que le classicisme de sa façade principale ne laisse soupçonner. C'est cet envers du décor habituel que nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir lors d'une promenade spéciale dans la vallée.

Vous partirez ainsi à la rencontre d'une nature intacte et préservée prodiguant, au détour des sentiers, de magnifiques vues sur notre fière bâtisse auréolée des cimes mordorées des grands arbres.

Mais votre bonheur ne s'arrêtera pas là puisque les chemins des hommes seront complétés par ceux de l'eau qui, pour atteindre le château et ses habitants, a bénéficié, tant au XVII<sup>e</sup> qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, des techniques de pointe de l'époque. Vous saurez ainsi tout sur la machine attribuée à Rennequin Sualem ainsi que sur l'ingénieux mécanisme mis au point pour Monsieur Lamarche vers 1830. Ce dispositif est d'ailleurs toujours conservé intact au pied du rocher, à l'abri d'un pavillon que vous pourrez visiter. De plus, cerise sur le gâteau, la roue hydraulique, force motrice indispensable aux pompes d'acheminement du précieux liquide, tournera à nouveau rien que pour vos yeux.

Un savant mélange de beautés automnales et de techniques hydrauliques à ne pas manquer...

*Pavillon de la roue hydraulique du XIX<sup>e</sup> siècle >*

## AGENDA

> Samedi 14 novembre à 14h30

### LES MACHINES HYDRAULIQUES DE MODAVE

*Circuit dans le parc habituellement interdit à la visite avec évocation de la roue du XVII<sup>e</sup> siècle attribuée à Rennequin Sualem et visite du pavillon contenant la roue du XIX<sup>e</sup> siècle, situé au pied du château.*

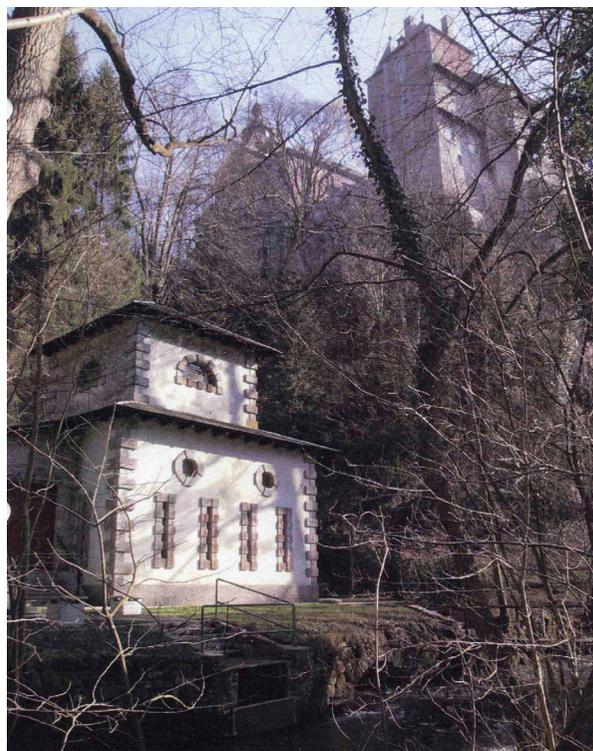
### Bonnes chaussures recommandées

*(promenade d'environ 3 kms sur sentiers forestiers et escalier escarpé)*

2€ par personne (gratuit pour les -12 ans)

Rendez-vous à l'accueil du château à 14h30.

**Uniquement sur réservation : 085/41.13.69**



Tous les détails du programme sur [www.modave-castle.be/agenda](http://www.modave-castle.be/agenda)

Le château de Modave  
est la propriété de

**VIVAQUA**

Site de captages



*Château de Modave*

Pour contacter l'hôtel ou la brasserie :  
[info@domaineduchateaudemodave.be](mailto:info@domaineduchateaudemodave.be)

*A la pêche aux truites, truites, truites  
Je n'peux plus y aller maman  
La baronne de Ville Ville Ville  
M'a pris mon panier maman  
La baronne de Ville Ville Ville  
M'a pris mon panier maman !*

*Chanson que fredonnaient les enfants des manants<sup>1</sup> modaviens au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Le domaine de Modave est traversé par le Hoyoux qui coule au pied du château. Cette tumultueuse rivière rendait bien des services en prêtant notamment sa force aux moulins et à la roue hydraulique installée dans les années 1660. Mais elle avait aussi d'autres attraits car de nombreux poissons y avaient élu domicile. Vers 1680, un texte "publicitaire" destiné à décrire le château pour sa vente souligne d'ailleurs le nombre important de truites et d'écrevisses qu'on pouvait y trouver. Soixante ans plus tard, Saumery, dans son ouvrage sur les délices du pays de Liège, nous indique que la pêche fournit toujours "une prodigieuse quantité d'excellentes truites du Hoyoux".



Mais à cette époque, il valait mieux ne pas s'y risquer car il était formellement interdit aux manants du village d'aller y pêcher. Une proscription reprise noir sur blanc dans les comptes rendus des plaids généraux<sup>2</sup>, et notamment celui du 15 octobre 1749, qui se tint au château. On y renouvelle les "deffenses ordinaires et accoutumées aux peines et amendes statuées". La première de ces interdictions concerne justement la pêche puisqu'il est défendu d'aller taquiner le poisson sur les terres de la baronne de Ville, alors propriétaire du château. Cette interdiction concerne le Hoyoux et les petits ruisseaux environnants. On ne peut y mettre des nasses, ni des "wereve" (?). Il est aussi exclu d'y pêcher à la main ou de quelque autre manière que ce soit sans "permission expresse du Seigneur". Il est même interdit d'avoir chez soi des nasses, des filets ou "wereve" (?) sous peine de confiscation ou d'amende.

Enfin, ceux qui se risqueraient à "jeter de la misère" dans les ruisseaux ou "autres drogues semblables" étaient passibles de dommages et intérêts et traités comme des empoisonneurs et des criminels !

Ces diverses sanctions en cas de non respect du règlement ne firent pourtant pas grand peur à Lambert Orban qui, la nuit du 22 août 1765, fut surpris par les gardes, mouillé jusqu'à la ceinture, muni d'un filet et d'un havresac rempli de truites. Pris les mains dans le sac (c'est le cas de le dire), il fut emprisonné au château mais réussit à s'évader en soudoyant ses gardiens ! Pour augmenter la quantité de poissons disponibles, des étangs avaient également été aménagés au nord du domaine à



*Vue du Hoyoux dans le parc du château*

proximité du Hoyoux dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. On y trouvait des truites ou des carpes. En 1805, le duc de Montmorency, arrière-petit-fils de la baronne de Ville, demande d'ailleurs dans une lettre adressée au régisseur du domaine si les étangs à truites sont bien garnis. Hélas, il devait toujours y avoir des voleurs car il s'enquiert aussi si l'homme mandaté pour les garder effectue bien son travail.

La pêche resta très productive durant tout le XIX<sup>e</sup> et une bonne partie du siècle suivant puisqu'après le rachat du domaine par la Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux (actuelle Vivaqua) en 1941, le droit de pêche resta logiquement sous l'apanage du propriétaire des terrains. Dans les années 1960, on pêchait encore dans le Hoyoux rempoissonné régulièrement de truites fario. Roi de la rivière, ce poisson d'eau douce ne la partage alors quasi qu'avec des vairons et quelques chabots.

En 1973, une réserve naturelle gérée par les Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique (actuellement Natagora) est créée. La faune et la flore y sont protégées et la pêche interdite. Un vrai plaisir pour les poissons, hélas trop peu intelligents pour se rendre compte du privilège immense qu'avaient jadis leurs congénères de finir leur existence dans les assiettes du service de Modave... !

<sup>1</sup> Le terme manant était utilisé pour désigner les roturiers (généralement les paysans) dépendant d'une juridiction seigneuriale.

<sup>2</sup> Les plaids généraux étaient une assemblée qui se tenait généralement dans la grande salle du château du Seigneur (ici dans la salle des gardes). Elle réunissait le mayeur (représentant du seigneur local) et les sujets d'une juridiction. Lors de cette réunion étaient notamment lues ou relues les règles seigneuriales.